

## Alors que la Cour Suprême des États-Unis annule l'arrêt Roe v Wade, les organisations internationales de soins de santé appellent tous les gouvernements à défendre accès à l'avortement sécurisé et de qualité

Garantir l'accès à un avortement sans risque et de qualité est un impératif. L'avortement est reconnu comme un soin de santé essentiel qui doit être garanti par les gouvernements. L'accès à un avortement sans risque constitue également un droit de l'homme. Les attaques contre la liberté reproductive sont des attaques contre la démocratie et les normes internationales en matière de droits de l'homme, contre les libertés individuelles et le droit à la vie privée, et elles font reculer les progrès vers l'égalité des sexes.

La décision de la Cour suprême des États-Unis de renverser le jugement Roe v Wade et de revenir sur 50 ans d'accès à des soins d'avortement sans risque est un coup catastrophique porté à la vie de millions de femmes, de jeunes filles et de personnes enceintes qui sont désormais confrontées à la perspective d'être contraintes de mener leurs grossesses à terme. C'est une décision qui entraînera des pertes de vies pour les années à venir.

Les États-Unis rejoignent une poignée de pays qui ont activement réduit l'accès aux soins liés à l'avortement ces dernières années. Cette attitude est en décalage avec l'engagement de la communauté internationale à faire progresser les droits de l'homme et ne tient pas compte des preuves médicales mondiales accablantes qui soutiennent l'avortement comme un soin de santé essentiel.<sup>1</sup>

Dans le monde entier,<sup>2</sup> des progrès sont réalisés pour lever les restrictions aux soins, par exemple en Amérique latine avec la "vague verte" (Mexique, Argentine, Colombie, Chili), en Afrique (Bénin, Mozambique, Kenya), en Asie et dans le Pacifique (Thaïlande, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande) et en Europe (France, Irlande, Angleterre). Les gouvernements répondent aux mouvements féministes de base et agissent sur la base de résultats factuels et de directives de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui s'appuient sur les progrès cliniques et technologiques, notamment la télémédecine et l'autogestion des soins liés à l'avortement, afin de garantir les droits de leurs populations aux soins de santé essentiels.

En tant qu'organisations qui se consacrent à la fourniture et au soutien des soins de santé, nous savons que les lois restrictives ne réduisent pas les besoins en matière d'avortement. Au contraire, ces lois accroissent les inégalités d'accès, entretiennent un climat de peur, de stigmatisation et de criminalisation, et font courir des risques aux femmes, aux filles et aux femmes enceintes.

Les lois sur l'avortement non fondées sur des preuves scientifiques nuisent aux professionnels de la santé. Les pays qui appliquent une interdiction totale ou une législation très restrictive en matière d'avortement empêchent et criminalisent la fourniture de services de soins de santé essentiels et le soutien aux personnes qui ont besoin de soins liés à l'avortement. De nombreuses personnes qui soutiennent l'avortement sont victimes d'abus, de menaces et même de violence. Aux États-Unis, ces incidents sont monnaie courante et ont même conduit au meurtre de professionnels de la santé. En isolant davantage ces travailleurs de la santé dévoués par des lois restrictives, on leur fait courir un risque encore plus grand.

Le manque d'accès à des soins d'avortement sans risque est l'une des principales causes de décès et d'invalidité maternels prévisibles. Chaque année, 47 000 femmes dans le monde meurent des suites d'un avortement à risque<sup>1,3</sup> et on estime que cinq millions d'entre elles sont

hospitalisées pour le traitement de complications graves telles que des hémorragies ou des infections.<sup>4</sup>

Soutenir des soins d'avortement sûrs et de qualité est une démonstration de l'engagement d'un gouvernement en faveur de la justice reproductive et sociale. Les soins liés à l'avortement font partie intégrante de la fourniture de soins de santé complets – la nécessité de ces soins ne disparaîtra pas. La limitation de l'accès aux soins liés à l'avortement a des conséquences particulièrement graves pour les femmes, les jeunes filles et les femmes enceintes, les personnes vivant dans la pauvreté, celles dont l'identité raciale ou ethnique est marginalisée, les adolescents et les personnes vivant dans les zones rurales. Le refus de soins liés à l'avortement ne fait qu'exacerber la discrimination et les mauvais traitements dont elles ont été victimes par le passé, et les expose à un risque accru de décès et d'invalidité maternels évitables.

En tant qu'organisations de soins de santé nationales, régionales et mondiales, nous demandons instamment à tous les gouvernements de prendre des mesures immédiates pour:

- Créer et protéger des environnements juridiques et réglementaires qui aident les professionnels de la santé à fournir un accès à des soins d'avortement sûrs et abordables. L'accès à l'avortement doit être protégé et soutenu comme un droit reproductif inaliénable.
- Décriminaliser les soins liés à l'avortement et les réglementer comme toute autre prestation de soins de santé. La dépénalisation de l'avortement consiste à supprimer de la loi les sanctions pénales et/ou civiles spécifiques à l'avortement, de sorte que personne ne soit puni pour avoir, fournir ou soutenir l'accès à l'avortement.
- Tirer pleinement parti de la sécurité et de l'efficacité des médicaments abortifs, ainsi que des progrès de la technologie, pour permettre l'accès à l'avortement par télémedecine et par autogestion, comme le recommande la directive de l'OMS sur la prise en charge de l'avortement.
- Investir dans des systèmes de santé solides et axés sur les droits de l'homme pour l'information, le conseil et les services en matière d'avortement. Donner la priorité à la formation sur la prise en charge de l'avortement en tant que partie essentielle du développement professionnel des professionnels de la santé - l'intégrer dans l'apprentissage tout au long de la vie pour garantir que les services de santé soient universellement disponibles. Ces approches devraient être liées aux mouvements de justice sociale et reproductive, et devraient inclure des actions qui répondent aux besoins et aux droits des communautés qui ont été historiquement discriminées.

[Veuillez montrer votre soutien en devenant cosignataire de cette déclaration.](#)

<sup>1</sup> <https://www.who.int/publications/i/item/9789240039483>

<sup>2</sup> <https://reproductiverights.org/maps/worlds-abortion-laws/>

<sup>3</sup> OMS. Avortement à risque: estimations mondiales et régionales de l'incidence de l'avortement à risque et de la mortalité associée en 2008. Sixième Édition. 2011. p 27. 10

<sup>4</sup> Singh S, Hospitalisations résultant d'un avortement à risque: estimations de 13 pays en développement, Lancet, 2006, 368(955):1887-1892

## À propos de la FIGO

La FIGO est une organisation professionnelle qui regroupe plus de 130 associations d'obstétrique et de gynécologie du monde entier. Elle a pour but que toutes les femmes du monde bénéficient des standards les plus élevés de bien-être et de santé physique, mentale, reproductive et sexuelle possible tout au long de leur vie. Nous dirigeons des activités de programmes mondiaux, en nous concentrant plus particulièrement sur l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud-Est.

La FIGO plaide sur la scène internationale, notamment pour les Objectifs de développement durable (ODD) relatifs à la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente et aux maladies non transmissibles (ODD3). Nous nous efforçons également d'améliorer le statut des femmes et de leur permettre de participer activement à la réalisation de leurs droits reproductifs et sexuels, notamment en luttant contre la mutilation génitale féminine et les violences sexistes (ODD5).

Nous assurons également l'éducation et la formation de nos sociétés membres et renforçons les capacités de celles des pays à faibles ressources en renforçant le leadership, les bonnes pratiques et la promotion des dialogues politiques.

La FIGO a des relations officielles avec l'Organisation mondiale de la santé et dispose du statut consultatif avec les Nations Unies.

## À propos du langage que nous utilisons

Dans nos documents, nous utilisons souvent les termes « femme », « fille » et « femmes et filles ». Nous reconnaissons que toutes les personnes qui ont besoin d'accéder aux services gynécologiques et obstétriques ne s'identifient pas comme une femme ou une fille. Tous les individus, quelle que soit leur identité de genre, doivent avoir accès à des services et à des soins appropriés, inclusifs et sensibles.

Nous utilisons également le terme « famille ». Dans ce cas, nous faisons référence à un groupe reconnu (peut-être uni par le sang, le mariage, le partenariat, la cohabitation ou l'adoption) qui forme un lien émotionnel et sert d'unité de la société.

La FIGO reconnaît que certains des termes que nous utilisons ne sont pas naturellement inclusifs. Nous avons entrepris un examen approfondi des mots et des expressions que nous utilisons pour décrire les personnes, la santé, le bien-être et les droits, afin de démontrer notre engagement à élaborer et à fournir des politiques, des programmes et des services inclusifs.

**Pour toute demande de renseignements** Rob Hucker, Responsable de la communication et de l'engagement et de événements

[communications@figo.org](mailto:communications@figo.org)

+44 (0) 7383 025 731

## Référence à cette déclaration

Fédération Internationale de Gynécologie et d'Obstétrique. *La FIGO appelle à la dépénalisation totale de l'avortement sécurisé*. 2022. Disponible sur : <https://www.figo.org/us-supreme-court-overturns-roe-v-wade-global-organisations-defend-abortion>